

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. PASTÉ : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la répartition des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFAYTE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Novembre 1874.

Bulletin politique.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Avec le suffrage universel, il n'y a plus que des questions électorales. Tout se réglant dans les assemblées politiques, comme dans les conseils municipaux, par la majorité, c'est l'élection qui décide de tout en toutes choses.

Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux vont appeler dans chaque commune tous les citoyens à voter. D'une portée moins considérable que les élections politiques, celles-ci ont leur importance locale.

Chaque habitant de la commune, le pauvre comme le riche, a intérêt à la bonne

composition du conseil municipal. On le comprend généralement dans les villages, mais beaucoup moins dans les villes. C'est dans les villes cependant qu'il importe le plus de ne pas abandonner l'administration municipale à des indignes ou des incapables ; c'est dans les villes que les intérêts de la commune touchent de plus près aux intérêts généraux du pays.

Nous n'avons pas à insister auprès de nos lecteurs sur la nécessité du vote ; ils sont mieux placés que nous pour la comprendre. Nous devons seulement leur rappeler qu'ils ont à user de leur influence pour déterminer les indifférents et agir sur les incertains.

Un double devoir incombe donc aux catholiques conservateurs, dans les élections du 22 novembre : l'exactitude et l'entente. L'exactitude est le devoir personnel ; l'entente, le devoir collectif. Que chacun aille voter et que tous s'entendent sur le même candidat. Nos adversaires sont empressés et unis ; soyons-le comme eux. Pas d'abstentions, pas de division : c'est le programme conservateur.

Chronique générale.

On persiste à donner comme certain, dans quelques cercles généralement bien informés, le remplacement prochain du général de Cissey, comme ministre de la guerre, par le général de Chabaud-Latour.

Nous ne pourrions que regretter ce nouveau changement qui porterait une atteinte de plus à la stabilité si nécessaire du ministère de la guerre, dans un moment où se poursuit la grande œuvre de notre réorganisation militaire.

On lit dans la France :

« La reine de Hollande est au château de Prangins ; cette visite royale, faite dans les circonstances actuelles au prince Napoléon et à la princesse Clotilde, ne saurait passer inaperçue ; elle est significative.

Il est fort question, en ce moment, dans le monde impérialiste, d'un projet de mariage entre le fils de l'empereur Napoléon III et une fille de la grande-duchesse Marie et du comte Strogonoff. »

Cette dernière nouvelle a été donnée par la correspondance parisienne de la Perseveranza de Milan et reproduite par une feuille bonapartiste, la Liberté.

La visite du ministre de la guerre est attendue très-prochainement à Saint-Cyr, et se rattache peut-être à un projet d'agrandissement de l'Ecole dont il est question depuis quelque temps.

Cet agrandissement serait motivé par le chiffre désormais plus élevé des promotions d'élèves.

Il est question d'une prochaine nomination de colonels, de lieutenants-colonels, de chefs de bataillon et d'escadron de toutes armes, pour faire suite à celles qui ont eu lieu récemment dans le cadre de l'état-major général.

Parmi ces dernières, on a beaucoup remarqué la promotion, dans des conditions de choix très-brillantes, au grade de général de division, du général du génie Seré de Rivière, l'ancien rapporteur du procès Bazaine.

On lit dans le Journal des Débats :

Depuis longtemps, la direction générale de la sûreté publique avait remarqué qu'un très-grand nombre de sociétés de tir, formées plus ou moins régulièrement à la fin de la dernière guerre, notamment dans nos départements frontières, adressaient jour-

nellement à M. le ministre de la guerre des demandes de délivrance ou d'importation d'armes et de munitions.

Ces demandes devenant de plus en plus fréquentes, M. Léon Renault, préfet de police, crut devoir attirer l'attention du ministre de l'intérieur sur de pareils agissements.

Suivant lui, l'existence de lots d'armes et de munitions de guerre ainsi répandus sur tous les points du territoire de la République pouvant, le cas échéant, présenter de très-graves inconvénients au point de vue de la sûreté générale, il était indispensable que le département de la guerre, avant de donner suite aux demandes qui lui étaient adressées par ces prétendues associations, fût certain qu'elles étaient présentées par des sociétés régulièrement autorisées et qu'elles n'étaient point, en réalité, destinées à faciliter l'accomplissement de desseins plus ou moins cachés.

A la suite d'une entente établie entre le général de Cissey, ministre de la guerre, et le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, le gouvernement vient d'ordonner à tous les préfets de faire immédiatement dresser la liste des sociétés de tir qui ont été autorisées dans leurs départements respectifs, et d'en transmettre le plus promptement possible une double expédition au ministre de la guerre et au ministre de l'intérieur.

En outre, les demandes formées par ces sociétés ne devront, à l'avenir, jamais être transmises au ministère de la guerre qu'après avoir été revêtues de l'avis favorable du préfet, qui devra s'assurer, par tous les moyens possibles, de la destination réelle des armes et des munitions dont la délivrance ou l'importation seront ainsi demandées.

L'affaire Clément Duvernois (Banque territoriale d'Espagne) a été appelée mardi devant la 7^e chambre.

Le commencement de la première audience a été consacré à un exposé des char-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MENDIANTE DE LA RUE LAFAYETTE.

(Suite et fin.)

X... reprit :

— Tu n'as donc pas compris qu'on venait tout-à-l'heure pour m'arrêter ? Tous mes amis sont maintenant sous les verrous. J'ai pu me sauver. Je ne crains pas la prison ; mais j'avais des papiers précieux qu'il fallait mettre en sûreté...

X... allait et venait d'un air farouche.

— Le gouvernement tremble sur sa base, continua-t-il. Nous sommes trois millions. Le règne des rois et des empereurs est fini. Quelle merveilleuse organisation ! Tu parlagerais mon enthousiasme au lieu de pleurer si tu pouvais me comprendre !

Les sanglots de la pauvre femme redoublaient. Elle essaya de balbutier quelques mots pour combattre les idées de son mari.

— Mais, mon pauvre ami, dit-elle, où es-tu donc allé, qui as-tu vu, qui as-tu fréquenté depuis quelque temps pour nourrir

des pensées pareilles ? Est-ce ton affaire à toi de t'occuper de tout cela ?

— C'est l'affaire de tous les citoyens, répondit X... sèchement.

Sa femme continua :

— Tu ne travailles plus, notre usine va mal, c'est à peine si nous pouvons payer nos ouvriers. Voilà que nous allons avoir notre deuxième enfant. Que veux-tu que nous devenions ? Que ferions-nous, mon Dieu ! si l'on t'arrêtait brusquement, si l'on te gardait en prison pendant plusieurs mois ? Je n'ose penser à cela sans frémir.

L'ingénieur haussa les épaules.

— Tu ne comprends rien à la politique, dit-il, et cette politique que tu dédaignes mène plus sûrement aux honneurs et à la fortune que l'industrie.

La discussion s'arrêta là.

Un an après, l'usine du boulevard Ornano était mise en vente avec tout ce qu'elle contenait.

X..., sa femme et ses enfants se trouvèrent dans la rue avec une dizaine de mille

francs qui leur resta de quelques débris de fortune qui appartenaient à la femme. Celle-ci se désespérait et pleurait du matin au soir. X... ajoutait foi plus ardemment que jamais aux promesses que lui avaient souvent faites ses coreligionnaires politiques. Il se regardait comme un martyr. Il souffrait pour la bonne cause, et il croyait fermement qu'on lui en tiendrait compte. Il rêvait de préfectures, de ministères, d'ambassades, avec une certitude tellement aveugle que sa pauvre femme osait à peine essayer de le désabuser.

Le siège vint. X..., en qualité d'ingénieur, fut fait officier d'état-major de la garde nationale. Ce fut le commencement des honneurs. La Commune le nomma colonel d'état-major. Il devint membre du Comité central. Ce fut l'apogée.

Dire la joie du malheureux, quand il entra chez lui pour la première fois le bras chargé de galons d'or, l'écharpe rouge à franges d'argent au côté, la médaille triangulaire sur la poitrine, serait chose impossible.

Il prit au sérieux son rôle d'homme de guerre et d'homme politique. C'était un des

beaux parleurs du Comité. Il passait ses journées à tracer des plans de campagne fantastiques, à démontrer ce qu'auraient dû faire pour sauver la France les généraux de l'Empire, ces généraux ignorants qui n'avaient pas pris la peine d'étudier comme lui l'art de la guerre. Il portait de superbes bottes vernies qui lui montaient au-dessus du genou et lui allaient à ravir. Il faisait résonner en marchant son sabre et ses épérons. Jamais plus beau colonel n'avait ébloui Montmartre de son faste et de son luxe. Il ne quittait jamais son cheval, un superbe cheval noir trouvé par son ordonnance dans une écurie des Champs-Élysées, que pour se coucher. Tout le jour, il paraissait sur son dos, aimant à faire scintiller sous le soleil l'or de ses franges et de ses galons. Il portait un képi orné de velours violet avec des broderies étincelantes. Sa tunique à revers rouges étalait sa couleur crue sur sa poitrine superbement bombée...

Sa pauvre femme le voyait si heureux qu'elle n'osait plus lui faire de remontrances.

ges relevées par la prévention, qui a été faite par M. le substitut Georges Dubois, et à l'audition de M. Magnin, expert en comptabilité.

LES DÉSORDRES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

M. Chauffard, un des professeurs les plus estimés de l'école, vient d'être nommé inspecteur de l'instruction publique. MM. les étudiants, dans leur haute sagesse, ont décidé que M. Chauffard était indigne de ce poste, et ils se sont promis de faire du *chahut* à son cours.

Pendant toute la journée de lundi, les cafés et les brasseries étaient encombrés d'orateurs dont la mâle éloquence fortifiait les tièdes, entraînait les hésitants.

— Chauffard est spiritualiste ! criaient-ils ; il croit à l'immortalité de l'âme !

— C'est un misérable ! Et on le nomme inspecteur général ! c'est une indignité !

Donc, les têtes étant bien montées, on décida que le soir on ne laisserait pas l'honorable professeur prononcer un seul mot, attendu qu'il faut toujours respecter la liberté de la parole.

Le cours de M. Chauffard commence à cinq heures. Dès quatre heures et demie, dans la rue de l'École-de-Médecine, sur le boulevard Saint-Michel, on voyait à chaque pas des groupes animés, discutant, gesticulant.

— Mais ça sent l'émeute, disait un brave boutiquier.

A cinq heures, les portes de l'École s'ouvrent, et plus de 2,000 personnes pénètrent dans la cour. On remarque beaucoup d'étudiants qui doivent en être à leur dernière inscription, car ils ont les cheveux tout blancs : ce sont les meneurs, les organisateurs de la petite manifestation.

On entre dans la salle des cours.

A peine M. Chauffard paraît-il, qu'on entend des cris d'animaux variés, — ces messieurs veulent sans doute prouver leurs convictions matérialistes. Quelques-uns sifflent, d'autres crient : *A bas la calotte ! Ta démission, calotin ! A la porte le jésuite ! C'est Cumont qui l'a nommé, ce marchand d'eau bénite ! et d'autres aménités du même genre.*

Quelques *politiques* même, ne pouvant renverser le ministère, renversent le nom de l'honorable M. de Cumont !...

M. Chauffard, très-calme, cherche, mais en vain, à prononcer quelques mots. Messieurs les étudiants couvrent sa voix ; il sort à grand-peine, on le fait passer dans une autre salle. Il n'est que temps : dans la cour, quelques énergumènes grincent des dents, comme s'ils s'apprétaient à croquer vivant leur professeur.

M. Chauffard ayant disparu, les étudiants continuent à crier pour que la manifestation soit complète.

Dans la cour, se trouve une voiture. — C'est celle de Chauffard ! vocifèrent quelques meneurs. Et tous de se ruër sur le véhicule ! Le cocher est renversé de son siège et piétiné.

Ils s'en prennent même aux coussins de

Deux mois se passèrent...

Un matin, de bonne heure, on vint frapper à la porte du colonel.

La pauvre femme se leva pour ouvrir.

— Les Versaillais sont entrés ! cria l'homme qui frappait, d'un air effaré.

— Les Versaillais ! répéta-t-on bientôt dans la maison, où régna bientôt une confusion épouvantable.

X... se leva précipitamment, partit en avant, ralliant les gardes nationaux sur son passage.

Le soir, on le rapporta la poitrine trouée, rendant le sang par la bouche, et il expira quand on le posa à terre.

Sa malheureuse femme resta seule avec ses trois enfants.

Elle fit ensevelir son mari, quitta la maison avec ses petits et disparut.

On n'entendit plus parler d'elle, et ses plus intimes amies ne reconnaîtraient certainement plus aujourd'hui dans la mendicante pâle, malade et presque idiote qui sollicite la charité des passants sous un porche de la rue Lafayette, la fraîche et jolie femme de l'ingénieur X... JULES DE GASTYNE.

la voiture, ainsi qu'au pauvre cheval, qu'ils rouent de coups de poing.

Mais le cocher, remontant sur son siège, cingle à droite et à gauche et part au grand trot.

Les étudiants apprennent alors que c'est la voiture de M. Verger, président de l'Académie de médecine !

Ils sortent de l'école et essayent de manifester sur la place ; mais M. Cazaneuve, commissaire de police du quartier, assisté de MM. Toquenne et Rousseau, officiers de paix, avait pris des mesures énergiques ; de nombreux agents dissipent lestement les groupes.

Messieurs les étudiants, tout fiers de leur équipée, s'en vont prendre l'absinthe et trinquer à l'extinction du spiritualisme... par les spiritueux.

Etranger.

ESPAGNE.

L'Agence Hayas et les journaux vendus au gouvernement de Madrid annoncent que les carlistes ont abandonné subitement le siège d'Irun, ne pouvant s'emparer de cette place. Les carlistes n'abandonnent pas ce siège, mais se portent au devant des troupes nombreuses envoyées de Madrid pour secourir cette ville. Une bataille est donc imminente. Elle sera importante, car les deux partis, dans cette circonstance, engageront des forces considérables.

Mais l'inquiétude est dans le camp républicain. Les serranistes ne se dissimulent pas qu'engager une bataille contre les carlistes, c'est jouer leur va-tout, tandis que l'armée royale peut essayer des échecs sans compromettre son existence et l'avenir de la cause qu'elle défend. Charles VII, fort de son droit et assuré du concours des populations du Nord, possède une influence et des sympathies enracinées profondément dans un pays qui, depuis quatre années consécutives, s'impose les plus durs sacrifices.

Le dévouement des fidèles sujets du roi Charles VII ne s'épuise pas, en dépit des entraves posées par les gouvernements européens et par la France en particulier qui ne craint pas, en cette circonstance, de sacrifier ses plus chers intérêts à des considérations de déférence internationale vis-à-vis de l'Allemagne qui nous impose ses volontés, sans se soucier le moins du monde de notre dignité qu'elle compromet et de notre honneur que nous oublions.

Non-seulement les républicains ont à dégager Irun. Ils ont encore à ravitailler Pampelune, étroitement bloquée et prête à manquer de vivres.

Pour sauver la cité navarraise des horreurs de la famine, il faudra engager la lutte avec les carlistes qui la cernent et empêchent son ravitaillement.

Comme on le voit, les républicains ne seront pas de sitôt au bout de leur besogne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avant-hier soir, vers sept heures, une tentative d'assassinat a eu lieu rue de Fenet, sur la personne du sieur Armand Dézé, ouvrier tourneur sur coco.

L'assassin, un nommé F..., s'était embusqué, paraît-il, dans un corridor pour attendre Dézé au passage. En se jetant sur lui, il lui a porté un coup d'échappe de ciseau dans la poitrine. Fort heureusement, une côte a fait dévier l'instrument et le cœur n'a pas été atteint.

Le docteur Pichon, appelé à donner des secours à la victime, espère que, malgré sa gravité, la blessure ne sera pas mortelle.

L'assassin a pu échapper toute la nuit aux recherches de la police ; mais, hier matin, il a été arrêté et conduit à la prison.

L'hiver semble nous arriver à grands pas. Depuis le commencement de la semaine, la température s'est beaucoup refroidie, et aujourd'hui 12 novembre la première neige a fait son apparition à Saumur.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 29 octobre.

Présidence de M. le comte de CIVRAC.

La parole est donnée à M. Chevalier, mem-

bre de la troisième commission, sur l'octroi de Saumur.

Saumur, dit-il, s'est engagé à donner 400,000 fr. pour la construction d'un manège à l'École de cavalerie. La ville, afin de faire face à cette dépense, se propose d'augmenter le périmètre de l'octroi, de prolonger ses taxes et d'en établir de nouvelles.

M. Gigot dit qu'il a remarqué que dans la nomenclature des objets que le Conseil municipal demande à comprendre dans la nouvelle zone, figurent certaines marchandises vendues par le commerce de Saumur aux communes environnantes, notamment le fer, les huiles et les glaces.

Si les prétentions du Conseil municipal étaient admises, ce serait une entrave grave apportée à l'industrie et au commerce de Saumur qui sont loin d'être florissants. La question est importante, et M. Gigot demande que les représentants de l'arrondissement de Saumur soient entendus par la commission départementale avant de rien décider.

M. Max Richard appuie les observations de M. Gigot et combat le renvoi à la commission.

Après des explications données par M. Abellard et M. Chevalier sur l'urgence du renvoi de la question à la commission départementale, M. le préfet ayant fait observer que la décision du Conseil général en pareille matière n'est exécutoire qu'après avis du conseil d'Etat, la délégation proposée par M. Chevalier, au nom de la troisième commission, est mise aux voix et votée par le Conseil général.

M. Bruas présente son rapport sur le projet d'emprunt destiné aux dépenses du 1^{er} groupe du réseau des chemins de fer départementaux :

« Votre première commission s'est livrée à l'étude des voies et moyens présentés par M. le préfet pour faire face aux engagements pris par le département vis-à-vis de la Compagnie concessionnaire de notre réseau départemental de voies ferrées, afin d'assurer l'exécution du premier groupe.

Après avoir examiné avec la plus grande attention les divers systèmes proposés, la première commission estime qu'à tous les points de vue, le projet d'un emprunt à la caisse des dépôts et consignations, dans les conditions indiquées par M. le préfet, répond mieux aux nécessités actuelles en ménageant les ressources pour les besoins de l'avenir.

D'après ce projet, le département, il est vrai, serait grevé de 2 centimes nouveaux pendant 14 ans, de 1875 à 1888 ; mais ce terme arrivé, avec ces 2 centimes s'éteindraient les 3 centimes extraordinaires spéciaux à proroger que dans le premier des projets soumis il faudrait continuer jusqu'en 1905, c'est-à-dire pendant 17 ans de plus, et dans le deuxième projet pendant un intervalle de 10 ans en plus, ce dernier projet comportant en outre 2 nouveaux centimes pendant 5 ans.

De plus, en 1889 finirait le prélèvement de 250,000 fr. décidé en principe sur les 42 centimes extraordinaires annuels et le département reprendrait l'entière disponibilité de cette somme.

Le Conseil sera sans doute frappé comme sa commission des avantages de cette combinaison.

Il résulte d'ailleurs du tableau récapitulatif et comparatif dressé par M. le préfet des sacrifices imposés au département dans chaque système d'emprunt, que l'emprunt à contracter avec la caisse des dépôts et consignations assurera une économie de plus de 3 millions sur les deux autres.

En ce qui concerne l'aggravation des charges qui en résultera pour les contribuables pendant quatorze ans, nous devons faire remarquer que les 2 centimes nouveaux à créer étant calculés sur le principal des quatre contributions directes, l'augmentation sur les taxes actuelles ne serait pas de plus de 1/4 p. 100, maximum qui ne serait même pas atteint dans certaines communes.

La réalisation de l'emprunt à la caisse des dépôts et consignations rendrait en outre disponible au budget de 1875 une somme de 47,345 fr. que le Conseil pourra appliquer à d'autres besoins, notamment aux chemins d'intérêt commun.

D'autres bonifications de même genre se produiront sans aucun doute pendant la période de réalisation de l'emprunt.

M. le préfet a eu soin de pressentir la

disposition de la caisse des dépôts ; M. le directeur général de cet établissement lui a donné l'assurance qu'il consentirait à prêter par fractions la somme dont nous aurions besoin, au taux d'intérêt de 5 p. 100 ; mais, aux termes des statuts, le remboursement devrait en être effectué dans un délai n'excédant pas douze années.

A ces conditions, le département qui a déjà contracté, avec toutes les facilités désirables, plusieurs emprunts importants à cette caisse, n'encaisserait les fonds nécessaires pour les versements à faire à la Compagnie concessionnaire qu'au fur et à mesure des besoins et n'éprouverait aucune perte d'intérêt.

En résumé, d'après les considérations qui précèdent, la première commission propose au Conseil général de décider qu'il sera pourvu au paiement de la subvention allouée à la Compagnie concessionnaire, pour le premier groupe du réseau de chemin de fer d'intérêt local de Maine-et-Loire, au moyen des ressources suivantes :

1^o Prélèvement sur les 42 centimes extraordinaires créés par la loi du 10 août 1871, de 1875 à 1889, prélèvement dont la moyenne annuelle, dans ces intervalles, est de 240,838 francs ;

2^o Contingent de l'Etat et des communes ;

3^o Prélèvement d'une somme de 520,000 francs, restant due par l'Etat sur le remboursement des avances faites par le département pour la défense nationale ;

4^o Prorogation des impositions extraordinaires spéciales, savoir : de 1878 à 1888, pour celle de 2 centimes, créée par la loi du 7 novembre 1873, et de 1883 à 1888, pour l'imposition de 1 centime, créée par la loi du 6 juillet 1870 ;

5^o Imposition de 2 centimes extraordinaires nouveaux, de 1875 à 1888 ;

6^o Enfin, un emprunt de 3,350,000 fr. à la Caisse des dépôts et consignations, à réaliser par semestre à partir du 30 juin 1875 et dont l'amortissement s'opérera de 1879 à 1889, emprunt qui devra être contracté à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 0/0 ;

Le tout, conformément au tableau A dressé par les soins de M. le préfet.

L'emprunt fera l'objet d'un projet de loi à soumettre à l'Assemblée nationale à sa rentrée.

En terminant, la commission propose d'accorder une gratification de 250 fr. à M. Perdreau, chef de bureau de la comptabilité à la préfecture, à raison des travaux exceptionnels nécessités par les études préliminaires aux divers modes d'emprunt à réaliser.

M. Benoist dit qu'il votera les centimes demandés par la commission, mais avant que d'exprimer son vote, il croit devoir rappeler au Conseil que M. le baron Le Guay, lorsqu'il présentait son projet financier, assurait le Conseil qu'il ne serait fait appel à aucune imposition nouvelle, qu'il comptait n'employer que les impositions déjà établies et prendre exclusivement la part que pourraient fournir les ressources actuelles après le prélèvement des sommes nécessaires à la dotation des divers services.

M. de Mieuille répond que si toutes les communes qui avaient promis ces subventions avaient tenu leurs engagements, le Conseil ne serait pas obligé de recourir à ce moyen. 60,000 francs font défaut aujourd'hui. Baugé lui-même s'était désintéressé.

M. de Cambourg, tout en reconnaissant que le projet proposé par la commission est le plus profitable au gouvernement, croit qu'il serait peut-être plus juste de laisser une partie des dépenses peser sur les générations futures qui profiteront de ces travaux.

M. le préfet répond que lorsque M. Le Guay parlait d'un projet ne devant entraîner aucune imposition nouvelle, il disait une chose parfaitement possible, puisqu'il demandait la prorogation des 3 centimes jusqu'en 1905. Mais M. le préfet trouve beaucoup plus avantageux le projet que vous avez adopté.

M. Max Richard est de cet avis. Le scrupule de M. de Cambourg n'est pas fondé, car les communes ne meurent pas ; que ce soit les communes actuelles ou futures qui les communes actuelles ou futures paient, ce seront les communes ; donc elles ont au contraire le plus grand intérêt à être libérées le plus tôt possible et au prix des moins lourds sacrifices, et l'économie du projet adopté est incontestable.

M. de la Bourdonnaye espère que le Conseil général voudra bien considérer le pont de Champocéaux comme le complément du réseau départemental, ce pont devant réunir le canton à un chemin de fer; l'accroissement des ressources qui va résulter du vote de l'emprunt permettra de trouver les ressources nécessaires à la construction du pont de Champocéaux.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées par le Conseil général.

Sur le rapport de M. Bruas, le Conseil vote premièrement pour dépenses ordinaires du département :

1° Sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, un maximum de 25 centimes;

2° Sur les quatre contributions directes, un maximum de 4 cent.;

3° Pour dépenses du service vicinal, sur les quatre contributions directes, 7 cent.;

4° Pour dépenses de l'instruction primaire, sur les mêmes contributions, 3 cent.

Deuxièmement, pour les dépenses extraordinaires :

1° Sur les quatre contributions, 12 c.;

2° Plus 4 cent. applicable à l'amortissement de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 5 juillet 1865;

3° Et 2 cent. applicables d'après la loi du 7 novembre 1873 au paiement de la part contributive du département dans la création d'établissements militaires.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil vote :

1° Un crédit de 142,000 fr. pour l'achèvement des chemins de petite vicinalité, imputable sur les fonds de l'emprunt;

2° Une somme de 185,000 fr. pour subvention à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local, imputable sur produits éventuels et extraordinaires;

3° Une somme de 15,000 fr. à titre de subvention pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Poitiers, imputable sur les impositions extraordinaires;

4° Une somme de 9,444 fr. 68 c. à titre de réserve pour dépenses imprévues;

5° Un crédit de 89,324 fr. 30 c. à titre de subvention promise à l'Etat pour frais d'installation d'établissements militaires dans le département;

6° Enfin, une somme de 400 fr. pour frais de vente de vieux papiers provenant des archives.

Fin de la session.

Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*, sous le titre : *Les derniers moments de M^r Fruchaud* :

Le dimanche 8 novembre, l'archevêque de Tours se trouvait mieux. Le matin, à 6 heures, il entendait la messe dite par son neveu, M. l'abbé Denéchau, vicaire-général. A onze heures, il se sentit en état de recevoir son chapitre. Il le reçut avec une figure aimable et le sourire sur les lèvres; il oublia les prescriptions du médecin qui lui avait défendu de parler; ce fut pour dire que le diable réalisait encore la promesse qu'il avait faite à saint Martin, à savoir qu'il se trouverait toujours sur sa route pour l'entraver dans ses entreprises....

On se sépara joyeux et pleins d'espérance. Vers 3 heures, le vénérable prélat se sentit porté au sommeil. Quelques instants plus tard, M. le docteur Duclos, son médecin, arrivait. Le visage de l'archevêque était violacé, les veines injectées de sang; ces symptômes indiquaient qu'une congestion cérébrale venait de se produire.

Au reste, voici le bulletin qu'au sortir de cette visite le médecin laissa :

« Inflammation de la poitrine recommandée avec complication d'accidents cérébraux graves. »

Le délire se produisit déjà, néanmoins le malade disait ne pas souffrir et respirer même facilement.

M. Duclos comprit toute la gravité de la situation, il appela deux de ses collègues. Un dernier moyen fut essayé, l'application de trente sangsues pour dégager le cerveau.

La lumière se fit encore dans la raison de l'archevêque, on lui annonça qu'il devait se disposer à recevoir les derniers sacrements. Il s'étonna de cette déclaration.

« Je ne me croyais pas, dit-il, si malade. J'aurais été bien heureux de préparer l'érection de la basilique de Saint-Martin, mais enfin que la volonté de Dieu s'accomplisse et non la mienne. »

Après avoir reçu les dernières consolations de la religion, il perdit connaissance.

A six heures et demie du matin, il expirait, entouré de M. l'abbé Denéchau, qui lui ferma les yeux, et de trois religieuses qui lui avaient prodigué pendant sa maladie tous les soins que sait inspirer la charité chrétienne.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

Lundi, à la gare de Tours, au moment où l'on chargeait les colis sur le train de Nantes de 2 heures 25, une violente détonation se fit entendre. Vérification faite, on constata que l'explosion provenait de ce qu'un voyageur avait eu l'imprudence de placer dans ses bagages un fusil chargé qu'un choc accidentel avait fait partir. Personne n'a été blessé et le dommage se réduit à quelques dégâts peu importants.

Depuis quelques jours, on voyait sur les murs de la ville de Tours des affiches de couleur annonçant un assaut d'armes, de boxe et de lutte, qui devait avoir lieu au Cirque, le dimanche 8 courant, à 2 heures. — A l'heure annoncée, un millier de spectateurs environ garnissent les bancs de l'établissement. Quelques exercices d'armes ont lieu. Mais on s'aperçoit bientôt que la plupart des autres exercices annoncés ne pourraient être exécutés, ceux de la lutte par exemple, faute de lutteurs.

Quelques timides réclamations partent de divers points de la salle, suivies bientôt de nombreux cris : *Les lutteurs! Les lutteurs!* La police est obligée d'intervenir, et, après s'être assurée que le programme de la fête ne pouvait être exécuté, que le directeur, nommé Lucionni, avait trompé le public et qu'il s'était ainsi rendu coupable d'escroquerie, elle a saisi la caisse, s'élevant à 666 fr. 45 c. et a mis celui-ci en état d'arrestation à la disposition de M. le procureur de la République.

Les spectateurs ont applaudi à la mesure, et la plupart d'entre eux ont demandé que la recette fût versée au bureau de bienfaisance.

Les 12,000 engagés conditionnels d'un an, ainsi que les jeunes soldats qui leur sont assimilés, sont partis isolément le 5 novembre du lieu de leur résidence pour se rendre à leur corps à la date indiquée sur leur feuille de route, de manière à arriver à destination au jour également fixé par cette feuille.

Voici les proportions suivant lesquelles les engagements volontaires d'un an ont été reçus, du 26 octobre au 4 novembre, dans divers corps de l'armée de terre désignés par la décision du vice-président du conseil des ministres, en date du 3 octobre dernier :

3 pour cent des jeunes volontaires se sont engagés dans les régiments de cuirassiers, 7 pour cent dans les dragons, 8 pour cent dans les chasseurs, 4 pour cent dans les hussards, 4 pour cent dans les batteries à pied, et 4 pour cent dans les batteries montées ou à cheval de l'artillerie, 2 pour cent dans l'arme du génie, 4 pour cent dans les escadrons des équipages militaires, 10 pour cent dans les bataillons de chasseurs à pied, et 54 pour cent dans les régiments d'infanterie.

Mercredi dernier, un terrible malheur est venu mettre en émoi la commune de Vouvray-sur-Loir (Sarthe) et plonger trois familles dans la désolation.

Vers cinq heures et demie du soir, plusieurs ouvriers étaient occupés dans la cour de la scierie exploitée par M. Weber, au hameau de Coëmont, à élever une pile de mardiers; cette dernière avait déjà atteint une hauteur de 16 mètres, quand tout-à-coup elle s'écroula avec un fracas épouvantable, entraînant dans sa chute les ouvriers occupés à la construire.

Quand on releva les blessés en présence de M. le docteur Le Monnier, il fut constaté qu'un sieur Baillou, Jacques, avait la colonne vertébrale entièrement fracturée; que le sieur Taillis, Jean-Pierre (de Luceau), avait en tombant éprouvé une telle secousse qu'il en était résulté une assez grave lésion de la moëlle épinière; et enfin que le jeune fils de M. Weber, Léon, s'était luxé le poignet.

Une heure après cet accident, on apprenait la mort, inévitable du reste, de l'infortuné Baillou, qui laisse une veuve et deux enfants dans une position précaire.

Il s'est passé à Laval, ces jours derniers, un fait bizarre dont l'originalité est tout à l'honneur de son auteur.

Un vieux tailleur, le père Léré, fêta la cinquantaine de son mariage.

Homme sobre, économe, mais nullement avare, ainsi qu'on va le voir, le père Léré, voulant donner à sa noce un éclat extraordinaire, fit ce calcul très-judicieux :

« Si, sans être dérangé, j'avais, depuis cinquante ans, fréquenté quelque peu le cabaret, comme la plupart de mes confrères, j'aurais dépensé par semaine au moins 4 fr. Or, 4 fr. répété 52 fois et multiplié par 50 ans, donne 2,500 fr. C'est donc 2,500 fr. que j'ai économisés et que je veux dépenser à fêter ma cinquantaine. »

Ce qui fut dit fut fait.

Le père Léré invita toute sa clientèle, composée plus particulièrement des valets de grandes maisons, et le soir, un dîner de 150 couverts réunissait, dans le premier hôtel de la ville, une société joyeuse à laquelle se trouvaient mêlés quelques grands noms de la contrée.

On s'est beaucoup amusé et l'on parlera longtemps, dans Laval, de l'idée excentrique du père Léré.

Le *Bulletin de la Réunion des officiers* donne la description d'un instrument ingénieux destiné à mesurer les lignes courbes, la longueur d'une rivière, d'une route, d'un mur, etc., sur une carte ou un plan ayant une échelle, et ceci sans aucun calcul.

Il consiste en une petite roue dentée qui, promenade sur une ligne courbe et ensuite sur une échelle, mais en sens inverse, donne exactement la longueur.

Pour mesurer sur une carte la longueur d'une rivière, par exemple, tournez la petite roue dentée jusqu'à ce qu'elle touche l'extrémité du pas de vis ayant une pointe; puis placez l'instrument sur la carte dans une position verticale, la pointe vous servant de guide; promenez alors la roue sur la carte en suivant chaque sinuosité de la rivière; la roue dentée dans ce trajet tournant autour du pas de vis se sera écartée de la pointe, et c'est ce qui vous donnera la distance parcourue.

Pour la rapporter sur l'échelle, enlevez l'instrument de dessus le papier et portez-le sur le zéro, promenez la roue en sens inverse le long de l'échelle jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la pointe. L'endroit où s'arrête la roue sur l'échelle indique la longueur de la ligne mesurée sur la carte. Si l'échelle est plus petite que la ligne mesurée, portez l'instrument de nouveau sur le zéro autant de fois que ce sera nécessaire.

Le point important dans le maniement du curvimètre est de le tenir toujours bien perpendiculaire.

THEATRE.

La représentation donnée par M^r Favart a été magnifique. Comme nous l'avions prévu, la salle était comble, l'élite du public saumurois était venue applaudir la brillante sociétaire de la Comédie-Française.

Que pourrions-nous ajouter aujourd'hui à ce que nous avons dit de M^r Favart? Elle a joué en comédienne consommée le rôle de M^r de Saint-Géran; il y a en elle l'élégance, le naturel, la distinction et toutes les traditions souveraines de la maison de Molière. Il est juste de constater qu'il n'y a peut-être guère d'actrice au Théâtre-Français qui ait joué plus de rôles différents, dans la comédie aussi bien que dans la tragédie; ajoutons qu'elle les a rendus tous avec un talent supérieur, et que, dans certains, elle s'est élevée à la hauteur des plus grandes comédiennes.

M. Marck, M. Chavannes et les autres artistes ont brillamment secondé M^r Favart.

L'habile directeur des théâtres d'Angers s'était déjà fait connaître à Saumur dans un rôle grave qui lui avait valu du succès; cette fois, c'est dans un rôle comique qu'il nous est apparu. L'avoué Ballardard a été d'une naïveté charmante et de bon goût, d'un entrain et d'une verve incomparables. Le plaisir qu'il a fait éprouver s'est traduit par les rires et les applaudissements de la salle entière.

M. Chavannes (l'amiral de Saint-Géran) est aussi un artiste de grand mérite; tournure distinguée, jeu plein de naturel, diction excellente, il représente parfaitement le véritable gentilhomme. Ah! voilà un comédien qui a de sérieuses qualités et que nous voudrions être à même de revoir. M. Chavannes compte de beaux succès sur plusieurs scènes importantes; il est, dit-on, le gendre de M. Combettes, qui, comme directeur de

théâtre, a laissé de si bons souvenirs à Saumur.

Le rôle du vieux négociant de Bordeaux a été tenu avec intelligence par M. Degard, le jeune acteur qui avait déjà accompagné M^r Favart à son premier voyage. M. Gaugiran, de la troupe de comédie d'Angers, mérite des éloges pour la façon dont il s'est acquitté du rôle difficile d'Emmeric d'Albret, et celui d'Aline a trouvé dans M^r Gaugiran l'interprète la plus gracieuse et la plus charmante que l'on puisse désirer.

Le *Post-Scriptum*, admirablement joué par M^r Favart et M. Marck, a terminé la représentation. Pendant trois quarts d'heure, l'auditoire a été sous le charme causé par la présence en scène des deux comédiens d'élite, débitant avec un art exquis la prose d'Emile Augier. Il nous rappelaient M^r Arnould-Plessy et M. Eugène Monrose jouant à la même place *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*.

En résumé, nous venons d'assister à une bonne et brillante soirée. Nous devons à M. Emile Marck l'heureuse fortune d'avoir pu applaudir, deux fois cette année, l'une des sommités du Théâtre-Français. Espérons que le public saumurois saura reconnaître cette gracieuseté en assistant aux représentations que l'impresario angevin voudra bien nous offrir.

Nous profitons de cette circonstance pour annoncer à nos lecteurs que, lundi prochain 16 novembre, la troupe d'opéra viendra jouer à Saumur les pièces suivantes :

1° *Une allumette entre deux feux*, vaudeville en 1 acte;

2° *La Fille du Régiment*, opéra-comique en 2 actes, de Donizetti;

3° *Le Chalet*, opéra-comique en 1 acte, d'Adolphe Adam.

Dernières Nouvelles.

Lastaola, 11 novembre, 4 h. mat. (Officiel.)—Le roi, accompagné du général Elio et du brigadier Egana, a parcouru toute la ligne.

Il a été reçu avec grand enthousiasme par les volontaires, dont l'entrain et la loyauté sont inébranlables!

Le roi a couché à Lecuana, en face de l'ennemi, qui occupe Astigarraga.

Hendaye, 11 novembre, 3 h. mat.

Le général Loma, avec des forces considérables, s'est avancé vers nos positions sur une étendue de trois lieues, en ouvrant le feu sur toute la ligne. A une heure, il a concentré ses réserves du côté de San Marco et a coupé notre ligne sur ce point. La gauche de notre armée, changeant son front de bataille, s'est portée instantanément sur le flanc droit des républicains et les a arrêtés dans leur marche en avant. L'ennemi, poursuivant son œuvre destructive et incendiaire, saccageait toutes les propriétés qu'il rencontrait sur son chemin en maltraitant les malheureux habitants. Notre droite a commencé alors un feu nourri qui a déterminé la retraite des républicains. De deux côtés les pertes sont considérables.

S. M. le Roi Charles VII et le maréchal Elio ont visité le soir le champ de bataille. LEON.

Une autre dépêche arrivée hier à Paris affirme que l'armée royale occupe le champ de bataille, abandonné par les républicains.

Pour les articles non signés : P. GODEY.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4654. — 7 novembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : La capture de Nana Sahib; — La chasse de Chantilly en l'honneur du prince de Galles; — La crémation; — La marine d'autrefois et d'aujourd'hui; — La fourrière de la Préfecture de police; Le jardin des Carmes. — Une lune de miel, nouvelle, par M. Constant Améro (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Chronique du Sport. — Faits divers. — Les chemins de fer extérieurs de Saint-Ouen à Grenelle et aux Invalides. — Echecs.

Gravures : La capture de Nana Sahib : la cour de Cawnpore où eut lieu le massacre des prisonniers. — Théâtre des Bouffes-Parisiens : *Madame l'Archiduc*. — Paris : une exécution à la fourrière de la Préfecture de police. — Les jardins particuliers de Paris : le jardin des Carmes. — La chasse à courre donnée à Chantilly en l'honneur du prince de Galles. — La crémation des morts : crémation du corps de M^r Dilke, à Dresde : la cérémonie funéraire; — Coupe du four où s'opère la crémation. — La marine d'autrefois; — La marine d'aujourd'hui. — Le nouveau Chemin de fer de ceinture extérieure de Paris : carte du tracé de Saint-Ouen à Grenelle. — Rébus.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(octobre 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 40. — Jean-Dominique Cassini. — Châtiments corporels dans les écoles. — Les Carrières de l'Echillon (Isère). — La Toute petite, nouvelle. — C'est un Nez noir. — Fragments tirés de Rabelais : le Portrait de Ouidire. — La Chimère monstrueuse.
N° 41. — Une Cançalaisse. — Le Presbytère d'Hérouville. — Lampe japonaise. — Inondations de la Seine dans l'hiver de 1872-1873. — La Toute petite, nouvelle (suite). — La Raillerie. — La Pêche à la ligne en eau douce (fin).
N° 42. — Ophélia. — La Montagne de charbon, à Pékin. — La Toute petite, nouvelle (suite). — Les Ardennes (fin). — Le Berger qui obtint la fille du roi pour une parole. — Derniers conseils d'un père à ses enfants. — La Rhubarbe du Thibet.
N° 43. — Le village du Vernet et le mont Canigou. — La Toute petite, nouvelle (suite). — Les Trois Collèges de Neuchâtel (Suisse). — Machines à coudre ; Barthélemy Timonier, tailleur français. — Billes d'or et d'argent. — Charles Dickens (suite). — Le Christ mort et la Vierge, médaillon attribué à Michel-Ange.

Gravures.

N° 40. — Jean-Dominique Cassini, d'après un portrait du temps. — Les Carrières de l'Echillon :

vue extérieure ; vue intérieure. — La Chimère monstrueuse.

N° 41. — Cançalaisse à la source, peinture par Feyen-Perrin. — Lampe japonaise (collection Cernuschi). — Inondation du parc de Saint-Cloud pendant l'hiver de 1872-1873. — Une Sirène, machine servant de signal sur les côtes des Etats-Unis.
N° 42. — Vieilles maisons de bois à Lisieux (seizième siècle). — Vue générale du port de Brest. — Pêche à la ligne en eau douce (fig. 102, 103, 104).
N° 43. — Ophélia, statue en marbre par Falguière. — Les Ardennes : une Goffe. — La Rhubarbe du Thibet (*Rheum officinale*).
N° 44. — Le Vernet et le mont Canigou, vue prise du côté du nord. — Le Collège des filles, à Neuchâtel. — Le Collège des garçons, à Neuchâtel. — Une Pieta à l'hospice de Gènes, médaillon attribué à Michel-Ange.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 92^e fascicule, **RIT à RUB**, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse. Constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castléuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement complet*, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a

rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil. 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr. ; 1 kil. 7 fr. ; 2 kil. 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière choeulade, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 28 — — — soir, — — —
4 — 19 — — — express.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 05 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — omnibus.
12 — 38 — — — express.
4 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 38 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72	81 60			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	678 75			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	450		
4 1/3 % jouiss. mars	89			Crédit Mobilier	353 75	1 25		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	660		7 50
5 % jouissance 22 septembre	77 75			Crédit foncier d'Autriche	545	3 50		Société autrichienne, j. janv.	677 50		2 50
5 % Emprunt 1871				Charentes, 400 fr. p. j. aot.	337 50			OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	98 35			Est, jouissance nov.	510	3 50		Orléans	299 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	922			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	881 25	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	294 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	438			Midi, jouissance juillet	640		50	Est	298 75		
— 1865, 4 %	474 75			Nord, jouissance juillet	1076 25		3 75	Nord	305		
— 1869, 3 % l. payé	303			Orléans, jouissance octobre	858 75	6 25		Ouest	293 25		
— 1871, 3 % 70 fr. payé	276 25			Ouest, jouissance juillet, 65	551 25		50	Midi	295		
Banque de France, j. juillet	3910			Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charantes	264		
Comptoir d'escompte, j. aot.	546 25	2 50		Compagnie parisienne du Gaz	775		2 50	Yendée	247		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	470			Société immobilière, j. janv.	43			Canal de Suez	487 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	347 50			C. gén. Transatlantique, j. juill.	226 25		11 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850										

Etude de M^{re} ALBERT, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^{re} LA-BICHNE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Regnier, huissier aux Rosiers, d'Aunay, huissier à Lortis, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date des trente-et-un octobre, deux et six novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés, et à la requête de M. Joseph Besnard, propriétaire à Vihiers, agissant au nom et en qualité de maire de ladite commune de Vihiers, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^{re} Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur :

Notification a été faite :
1^o A M^{re} le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ;
2^o A M^{me} Adolphe-Nathalie Omphroy, épouse du sieur Adolphe Barthelont, receveur-buraliste, avec lequel elle demeure à Lortis, arrondissement de Montargis ;
3^o A M^{me} Marie Hublot, épouse du sieur Louis Jeanneteau, aubergiste, avec lequel elle demeure à Vihiers ;
4^o A M^{me} Louise Dittière, épouse du sieur Pierre Andrault, propriétaire, avec lequel elle demeure à Neuil ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte administratif, en date du dix-huit août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente à la commune de Vihiers, par M. Louis Jeanneteau, aubergiste, et dame Marie Hublot, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Vihiers : 1^o d'une maison, portée au cadastre sous le numéro 145, section B, polygone 4 ; 2^o et une portion d'une autre maison, faisant partie du numéro 146, même section, moyennant, outre les charges et conditions, la somme principale de deux mille huit cents francs ;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois,

à partir de la notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions, pour raison d'hypothèques légales, qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains de M. Besnard, es-qualité, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions, n'étant pas connus de M. le maire de Vihiers, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premiers juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'ils n'en ignorent :

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.
(556) L. ALBERT.

MOULINS A VENDRE

A proximité du chemin de fer, Par suite de licitation.
L'un situé à Bourgueil, dit le moulin de la Plancher, à 4 paires de meules, avec maison de maître, habitation de meunier, vastes bâtiments d'exploitation, grand jardin.
Revenu, 2,000 francs. — Mise à prix, 25,000 francs.
L'autre sis près Langeais, dit le moulin de Varenne, à 2 paires de meules, avec 2 hectares de terre et prés.
Revenu, 650 francs. — Mise à prix, 7,000 francs.
Très-belles chutes d'eau sur d'excellentes rivières.
Une seule enchère adjugera.
Grandes facilités de paiement.
L'adjudication aura lieu :
Pour le premier moulin, à Bourgueil, en l'étude de M^{re} GIRAULT, le 6 décembre 1874 ;
Et, pour le deuxième moulin, à Langeais, en l'étude de M^{re} BIERMANT, le 13 décembre 1874. (557)

A partir de ce jour, l'ETUDE DE M^{re} MEHOUSAS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurepaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 17 novembre 1874, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, dans le magasin de M. Jagot, rue du Puits-Neuf, où les meubles seront transportés, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :
Bel ameublement de salon garni en soie avec dessins, ameublement de salle à manger, chaises garnies en latanier, chaises anglaises, tables de nuit, lits, plusieurs couvertures et matelas, couvertures, édredons, rideaux, draps, nappes, serviettes, armoires, buffet, chaises, batterie de cuisine, outils, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PROCHAINEMENT,
UNE PORTION DE MAISON
Située rue de la Comédie, en face le Square.
Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Avec Cour, Jardin, Remise et Écurie.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38, ANCIENNE MAISON OUVRARD, à l'angle faisant face au Café de la Paix.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et M^{me} Bonlard ; 144, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le **Traité d'Union**, contre 2 francs de timbres.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.
(Le moindre gain est de fr. 46)
d'un total de 26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 3 JANVIER 1875.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.
S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce Journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.